



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 6 JUILLET 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non
excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Orangerie à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Alexis GAILLARDIN

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Geneviève GLEYNAT, Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)
M. Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon)
Mme Josiane RANN (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône)
Mme Nathalie PANSIOT (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)
M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Catherine DESCHANEL (Ternay)

Excusés :

M. Xavier POCHON (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : /

**N°2026-89-7.1.1.2
06/07/2026**

Décision modificative n° 1 au BP 2026 – Budget principal

Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n°2026-11 du conseil communautaire du 2 mars 2026 approuvant le budget principal de la CCPO pour l'exercice 2026 ;

Vu le bureau communautaire du 22 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient de :

- De prévoir des crédits supplémentaires en dépenses et en recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux Centre des commerces à Ternay du fait du coefficient de révision des prix du marché : 5 000 €

- De prévoir des crédits supplémentaires en dépenses pour l'acquisition de 2 parts au sein de la société coopérative d'intérêt collectif Viandes des Territoires du Rhône et de la Métropole de Lyon : 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du BP 2026 du budget principal de la CCPO telle qu'annexée à la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le **10 JUIL. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **10 JUIL. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

